

**Conseil d'Administration du 24 février 2026****PV N° 01 - 2026**

---

L'an deux mil vingt six

Le vingt-quatre février à 14 heures, au siège du SDE 22, 53, Boulevard Carnot à Saint-Brieuc (22), les Administrateurs désignés dans les statuts se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur Général de la SPLET'Armor.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- M. Pierrick BRIENS, représentant le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- M. Pierre GOUZI, représentant le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis MARTIGNE, représentant le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- M. Patrick MARTIN, représentant le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- Mme Nadia DRUILLENNEC, représentant le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- Mme Nathalie TRAVERT-LE ROUX, représentant le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. André COENT, représentant le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Paul LE VAILLANT, représentant Leff Armor Communauté,
- M. Philippe LANDURE, représentant Dinan Agglomération,

Etaient excusés – non représentés :

- M. Olivier ALLAIN, représentant le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT, représentant le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- M. Eric BREHIN, représentant la Communauté de communes du Kreiz Breizh,
- M. Vincent LE MEAUX, représentant Guingamp Paimpol Agglomération,
- M. Jean-Marc LABBE, représentant Saint-Brieuc Armor Agglomération,
- M. Jérémy ALLAIN, représentant Lamballe Terre & Mer,

Assistaient également, les personnes qualifiées sans voix délibérative :

- M. Cédric GOURET, Expert-comptable chez Fiteco,
- M. Jérôme MASSE, Directeur Général du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- Mme Morgane COADOU, Cheffe du service juridique du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT, Directrice Adjointe en charge de l'Énergie au Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- M. David CONNAN, Directeur de la SPLET'Armor,
- Mme Jessica CARRIOU, Gestionnaire Administrative et Financière du Syndicat Départemental des Côtes d'Armor,
- Mme Léa AUDURIER, Chargée de projets d'autoconsommation collective du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.  
Monsieur David CONNAN remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Il a été constaté que tous les administrateurs sont présents ou régulièrement représentés, et qu'en conséquence, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur les questions à l'ordre du jour :

### Gestion administrative et financière

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 mars 2025
- Point sur l'actionnariat
- Bilan et compte de résultat (et annexes)
- Affectation du résultat
- Convocation Assemblée Générale
- Information – Réforme factures dématérialisées : plateforme agréée septembre 2026
- Information – Communication : questionnaire, plaquette commerciale et site internet

### Activité :

- Rapport annuel d'activité (synthèse réalisations 2025)
- Activité en cours et prévisionnelle (> 2026)
  - Photovoltaïque
    - Conception et réalisation des projets photovoltaïques
    - Exploitation : maintenance préventive et corrective

### Informations diverses

- Création et positionnement de l'association Part'ENR22
- 

### Gestion administrative et financière

#### Première Décision - Adoption du Procès-verbal de la séance du 28 mars 2025 :

Considérant le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 28 mars 2025 en Annexe. Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 28 mars 2025.

Les administrateurs n'émettent aucune remarque.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**-APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 28 mars 2025.

#### Première Information – Point sur l'actionnariat :

La structure du capital de la SPL est aujourd'hui majoritairement portée par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22) à hauteur de 63,5 %. Le solde des parts se répartit entre les EPCI (23,9 %) et le Conseil Départemental (11,9 %), tandis que la participation des communes s'élève à 0,7 %.

Il est souligné que si la structure repose sur ses fondateurs historiques, elle a su fédérer progressivement les acteurs locaux entre 2023 et 2025. Après l'entrée de la Communauté de communes du Kreiz Breizh en 2023, l'année 2024 a marqué une accélération avec l'adhésion de trois EPCI (Leff Armor Communauté, Saint-Brieuc Armor Agglomération, Guingamp Paimpol Agglomération) et de cinq premières communes. Cette dynamique se consolide en 2025 avec l'arrivée de Dinan Agglomération et Lamballe Terre & Mer, ainsi que de quatre nouvelles communes, confirmant l'attractivité de la SPL.

Au cours des débats, les précisions suivantes ont été apportées :

L'entrée des communes au capital s'effectue de manière pragmatique, au fur et à mesure de la maturité de leurs projets respectifs. Ainsi la part des communes sera toujours faible.

Pour certaines collectivités, un besoin de clarification a été exprimé afin d'assurer une bonne articulation des compétences. Il est impératif d'éviter les doublons dans l'offre de services de l'ingénierie publique. Ce sujet fera l'objet d'un nouveau débat dans quelques mois, à la suite des échéances électorales.

Un rappel a été fait sur l'atout majeur de la SPL, qui permet aux actionnaires de solliciter ses services experts et mutualisés sans transfert de compétence ni recours aux procédures de mise en concurrence des marchés publics (In-house).

Enfin, il est porté à connaissance qu'un accord serait signé en mars prochain entre la SEM Énergies 22 et la SEM Lannion Trégor Aménagement, renforçant ainsi la synergie entre les outils de développement énergétique du territoire.

### Deuxième Décision – L'arrêté des comptes

Le Conseil d'Administration a procédé à l'examen de l'arrêté des comptes du troisième exercice de la SPLET'Armor, clos au 31 décembre 2025. Ces travaux ont été réalisés avec l'appui du cabinet FITECO, qui assure l'accompagnement administratif et financier de la société.

Indicateurs financiers au 31 décembre 2025 :

Chiffre d'affaires	17 185 €
Autres achats et charges externes	100 403 €
Résultat financier	7 954 €
Résultat de l'exercice (Perte)	- 75 264 €
Total du bilan	429 049.44 €

L'expert-comptable souligne que si l'exercice présente un volume de dépenses supérieur aux recettes, la trésorerie de la société demeure excédentaire.

Plusieurs facteurs explicatifs ont été apportés lors des débats :

Charges de personnel : La hausse constatée entre 2024 et 2025 s'explique par le fait que l'exercice 2025 correspond à une année complète de facturation du personnel, contrairement à l'exercice précédent qui était partiel.

Le poste de dépenses lié aux frais postaux est principalement dû aux envois de justificatifs sollicités par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) dans le cadre de ses procédures.

Il est rappelé que le plan prévisionnel initial tablait sur un déficit cumulé de 250 000 euros sur les deux premières années. Le résultat actuel de - 75 264 euros est donc nettement plus favorable que les projections de départ.

La SPL est une structure active dont l'objectif est d'amplifier son développement pour atteindre l'équilibre financier. Toutefois, il est noté que le contexte réglementaire actuel et l'approche des échéances électorales freinent temporairement le lancement de nouveaux projets au sein des collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**-APPROUVE** l'arrêté des comptes définitivement de l'exercice clos le 31 décembre 2025 faisant apparaître une perte de 75 264 euros, et décide de le soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale.

### Troisième Décision – Affectation du résultat

Consécutivement à l'arrêté définitif des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, faisant apparaître une perte nette de 75 264 euros, le Conseil d'Administration a délibéré sur l'affectation de ce résultat.

Il est proposé de procéder à l'affectation comptable suivante :

Affectation intégrale de la perte de 75 264 euros au compte « Report à nouveau ».

Le Conseil d'Administration approuve cette proposition et décide de la soumettre à la validation souveraine des actionnaires. En conséquence, le Conseil d'Administration convoque l'Assemblée Générale le Mercredi 15 avril 2026 à 10h00 à Landéhen.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**-DECIDE** de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter la perte provisoire de l'exercice s'élevant à 75 264 euros en totalité au compte « Report à nouveau ».

### Quatrième Décision – Convocation de l'Assemblée Générale

Suite aux décisions adoptées, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés de convoquer l'Assemblée Générale pour le 15 avril 2026 à 10h à Landéhen, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral du Président Directeur Général
- Rapport d'activité 2025
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce
- Vote des résolutions

## Deuxième Information – Réforme factures dématérialisées :

Le Conseil d'Administration a été informé des nouvelles obligations réglementaires liées à la généralisation de la facturation électronique pour les transactions interentreprises. Cette réforme repose sur deux piliers majeurs :

L'e-invoicing : l'obligation d'émettre et de recevoir des factures exclusivement sous format électronique structuré.

L'e-reporting : la transmission automatique des données de transaction et de paiement à l'administration fiscale.

## Troisième Information – Communication :

Le Conseil d'Administration a pris connaissance des actions engagées pour renforcer la visibilité de la SPL et identifier les gisements de projets sur le département.

Une démarche proactive a été lancée via un questionnaire d'évaluation des besoins diffusé auprès des 344 communes et 8 EPCI des Côtes d'Armor. À ce jour, 20 premières réponses ont été recueillies. Bien que partiel, ce panel met en lumière des tendances claires :

Un intérêt marqué pour le déploiement d'installations photovoltaïques (toitures, ombrières, sol), l'éolien et les réseaux de chaleur. Si 50 % des répondants gèrent déjà des actifs et souhaitent accélérer, l'inventaire précis du patrimoine reste un point de vigilance pour de nombreuses collectivités.

Un besoin crucial émerge concernant l'entretien des centrales photovoltaïques existantes. La SPL insiste sur l'importance d'un nettoyage régulier des installations pour garantir une production optimale et pérenniser les revenus des collectivités.

Il est souligné que la SPL a un besoin impératif de se faire connaître. À cet effet :

En cours de finalisation, la plaquette commerciale sera prochainement distribuée à l'ensemble des collectivités pour présenter l'offre de services, et notamment le volet maintenance.

Pour raison budgétaire, le projet de refonte du site internet est suspendu. Le Conseil d'Administration juge prioritaire de concentrer les investissements sur les actions de terrain plutôt que sur des frais de communication numérique immédiats.

L'accent a été mis sur l'importance stratégique de la communication envers les nouveaux élus. La SPL doit impérativement faire connaître son fonctionnement et ses avantages (modèle *in-house*).

Plusieurs échéances clés sont identifiées pour assurer cette promotion :

Des temps d'échanges sont prévus les 28 et 30 mai prochains, notamment lors de rendez-vous avec l'ALEC et l'AMF 22. Au mois de septembre, le forum de l'ingénierie (ADAC, SDAEP, ...). Ces événements permettront de sensibiliser les élus sur la nécessité de structurer leurs projets énergétiques dès le début de mandat.

## Activité :

### Quatrième Information – Rapport annuel d’activité :

David Connan expose au Conseil d’Administration la synthèse des réalisations effectuées au cours de l’année 2025, marqué par un partenariat soutenu avec le Conseil Départemental des Côtes d’Armor et plusieurs collectivités.

L’activité s’est articulée autour de trois axes majeurs :

- Etudes

Une part importante de l’exercice a été consacrée aux phases amont pour le compte du Conseil Départemental des Côtes d’Armor, notamment avec l’audit d’éligibilité aux obligations de solarisation du patrimoine, l’étude d’autoconsommation collective du collège Jacques Prévert à Guingamp, ainsi que les notes de faisabilité et d’opportunité pour le hangar de Pordic et les ombrières du parking de Labocéa à Ploufragan. A Binic-Etables-sur-Mer, une étude de conception a été engagée pour la piste d’athlétisme. Concernant le dossier du hangar de Pordic, une clarification doit être apportée concernant la puissance réellement définie au regard de la puissance initialement évoquée lors de l’établissement du bon de commande.

- Suivi opérationnel

Le pilotage, suivi des travaux jusqu’à l’opération de réception ont été assurés pour le collège Coppens à Lannion

- Maintenance

Des interventions ont été réalisées sur les toitures de l’école des Menhirs à Lanrelas, du préau du centre de loisirs La Vallée à Ploufragan et du Petit écho de la mode à Châtaudren-Plouagat. Concernant le bâtiment du petit écho de la mode à Châtaudren-Plouagat, l’opération de maintenance a permis de constater une défaillance majeure.

Note sur la gestion patrimoniale : il est précisé que les protocoles d’entretien et les interventions préventives ont été consolidés afin de garantir la pérennité des infrastructures et la continuité du service.

### Cinquième Information – Activité en cours et prévisionnelle 2026

David Connan présente le prévisionnel pour l’année 2026, structuré autour de trois piliers.

#### **Études**

Ce premier axe concerne l’amont des projets (réflexion et conception technique) :

- Notes de faisabilité : CER de Caouënnec-Lanvézéac et piscine « La Planchette » à Broons.
- Études de conception : École Jacques Brel à Saint-Brieuc, bâtiment technique de Plévenon, foyer rural de Plédéliac, hangar de Pordic et ombrières de Labocéa.
- Étude spécifique : Déclaration de la boucle d’autoconsommation collective (ACC) de Val d’Arguenon, marquant une étape clé dans les nouveaux modes de partage de l’énergie.

#### **Suivi opérationnel et réalisation**

Cet axe regroupe les projets prévisionnels entrant en phase de travaux 2026 :

- CER de Bourbriac et de Saint-Nicolas du Pélem
- Ombrière sur la piste d’Athlétisme de Binic-Etables-sur-mer
- Ombrières sur le parking de la mairie de Trégastel
- Toiture photovoltaïque sur le bâtiment des services techniques à Plévenon
- Toiture photovoltaïque sur le foyer rural et ombrières sur le parking à Plédéliac
- Toiture photovoltaïque sur le hangar de Pordic
- Ombrières sur le parking de Labocéa à Ploufragan

## Maintenance préventive et corrective

Afin de garantir la performance du patrimoine existant, un programme de maintenance préventive et corrective est prévu sur une dizaine de sites du Conseil Départemental des Côtes d'Armor dont 9 collèges, 2 foyers de l'enfance et 2 centres d'exploitation routier.

Au cours des débats, le Département propose d'accompagner les collectivités qui le souhaitent via des visites de sites et des échanges pour illustrer concrètement les bénéfices des infrastructures.

Parallèlement, cette dynamique s'inscrit dans une réflexion stratégique plus large, puisque le Département travaille actuellement à l'élaboration d'un schéma des énergies pluridisciplinaires, garant d'une vision cohérente et transversale de la transition énergétique à l'échelle départementale. A noter qu'il sollicite l'appui de la SPLET'Armor pour cela.

Il a été rappelé que les statuts de la SPL ont été conçus pour offrir une grande agilité opérationnelle afin d'agir dans le prolongement direct de l'activité de ses actionnaires.

À ce titre, une stratégie de diversification de l'ingénierie territoriale est envisagée, ciblant de nouveaux leviers de croissance :

- L'efficacité énergétique globale.
- La gestion optimisée des flottes automobiles (électrification de parc automobile).
- L'accompagnement à l'installation d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques

## Sixième Information – Part'ENR22

David Connan et Léa Audurier font un point sur l'évolution de la structure associative Part'ENR22. Après une assemblée générale constitutive tenue en automne dernier, cette association ayant pour rôle d'être Personne Morale Organisatrice « PMO » a finalisé ses démarches administratives, aboutissant à sa déclaration officielle en décembre 2025.

Dans ce contexte de structuration, l'équipe s'est renforcée avec l'arrivée de Léa Audurier en septembre 2025, en qualité de chargée de projets d'autoconsommation collective. Cette dernière a exposé les missions de la PMO, soulignant son rôle moteur dans l'accompagnement des collectivités sur des boucles d'autoconsommation patrimoniales. Ce dispositif permet notamment de partager l'énergie produite localement entre différents actifs d'une même collectivité, comme l'illustre le cas concret d'une production solaire sur une école alimentant simultanément un bâtiment des services techniques.

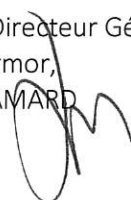
L'association Part'ENR22 réunira son assemblée générale le 27 mars 2026 pour poursuivre sa structuration et précisera notamment ses prestations et tarifs à cette occasion.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h50.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et le secrétaire de séance.

Le Président Directeur Général  
de la SPLET'Armor,  
Dominique RAMARD



Secrétaire de séance  
David CONNAN



